



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SEANCE DU 25 MAI 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le 25 mai à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	14/05/2024
En exercice	14	Date de la séance	25/05/2024
Présents	10	Heure de la séance	9H30
Votants	13	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne		X	BEC Dominique
HAGUENIN Mélanie		X	MAUBERT-SBILE Karine
HAUCHARD Béatrice		X	REBEL Cyril
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance	GISTAIN Marie-Angèle
----------------------	----------------------

N° 2024/25-2505 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉGLISE SAINT CIBARD

Monsieur le Maire indique que, pour faire suite à la découverte de l'état structurel de la maçonnerie Nord du clocher de l'église de Saint Cibard, madame Delphine GRAMAGLIA – architecte en charge de la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'église – préconise des travaux de consolidation comprenant :

- la dépose du bénitier, la démolition de carreaux de tomettes avec décaissement ponctuel ;
- la mise en place de tirants, la sécurisation de la maçonnerie et un étalement par cintre en bois ;
- la pose d'un bardage chaulé à claire voie intérieur, la couverture de la chapelle des fonts baptismaux avec tuiles plates.

Cette consolidation provisoire devrait tenir à minima 10 ans.



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE-CANTON DU LIBOURNAIS/FRONSADAIS

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 033-213305428-20240525-2024252505-DE

Berger-Levrault

Le coût de cette sécurisation imprévue s'élève à 53 693,15 € hors taxes (devis CAZENAVE). Les travaux peuvent être réalisés par l'entreprise au cours du mois de juillet 2024.

Le décompte des travaux en cours fournit par madame GRAMAGLIA et contresigné par l'entreprise CAZENAZE laisse apparaître une moins value de 13 843,27 € T.T.C..

Cette dépense imprévue conduit à revoir le coût global des lots 1 et 2 des travaux de l'église qui serait de 185 857,64 € Hors Taxes.

Cette situation nécessite une délibération du conseil municipal puisque le coût initial du marché public à procédure adaptée est augmenté de plus de 15 %.

DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation des travaux de sécurisation structurelle du versant Nord du clocher et la réfection du glacis comme mentionné par l'entreprise CAZENAVE et validé par la maître d'oeuvre, Delphine GRAMAGLIA, pour un montant de 53 693,15 € hors taxes.
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles liés à la hausse du coût du marché public (lots 1 et 2) des travaux de l'église Saints Cibard et à la réalisation des dits travaux.

VOTE : **CONTRE 0** **ABSTENTION 0** **POUR 13**

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le 25 mai 2024

A Vérac, le 28 mai 2024

Le Maire,
Dominique BEC

Pour copie conforme,

